

le tonnerre ne peut couvrir, qu'il faut dissoudre le Parlement et l'accorder à la population de notre pays les droits et la liberté dont elle doit jouir sous le forme de gouvernement démocratique que nous possédons.

Le langage d'un ministre aussi éminent que le ministre des Travaux publics—auquel on attribue un rôle important dans la rédaction du programme ministériel—ce langage, tenu en la présence de ses collègues, s'il avait un sens, devait signifier qu'il était autorisé par le ministère à faire cette déclaration. Autrement, le premier ministre aurait pris son collègue à partie pour lui dicter ses devoirs. Mais, il y a autre chose. Quelques semaines plus tard, le ministre des Travaux publics se rendit à Montréal où, d'après les journaux, il aurait prononcé ces paroles:

Vu la conduite de la majorité irresponsable du Sénat, disait M. Rogers, le ministère avait décidé d'en appeler au peuple au mois de septembre dernier, mais l'ouverture des hostilités a modifié ces projets. Si l'opposition avait été loyale et si elle avait aidé le ministère dans cette circonstance critique, il n'eût pas été question d'une élection de ce temps-ci.

A mon avis, ces paroles n'avaient qu'un sens; que le Gouvernement avait décidé de courir le risque d'une élection générale. Mais, quel qu'ait été le but visé dans cette attitude du ministère, il fut désappointé dans son attente. Parmi un groupe important de la population, un sentiment d'irritation se manifesta parce que, en un temps comme celui-là, le ministère songeait à plonger le pays dans l'agitation inséparable d'une élection générale inattendue. C'est pourquoi la droite a changé d'avis, et je n'ai pas été surpris de lire cette déclaration dans le discours du trône:

Le mandat de la Chambre actuelle doit prendre fin à l'automne cette année et d'après la loi existante une dissolution du Parlement suivie d'une élection serait prochainement nécessaire. Mes conseillers, cependant, sont d'avis que l'on répondrait mieux au désir du peuple canadien et aux nécessités présentes de la guerre en évitant le trouble et la confusion qu'entraîneraient une élection générale dans un moment aussi critique.

On ne peut arriver à cette fin que par le moyen d'une loi du Parlement du Royaume-Uni. Il vous sera présentée une résolution autorisant et demandant l'adoption d'une telle loi qui prolongerait d'une année la durée de la législature.

Forcés de reculer devant l'opinion publique.

Eu égard aux expressions du sentiment public que mon très honorable ami a signalées cette après-midi au cours de ses observations, il se peut que le projet, tel qu'il a été déposé, cause quelques déceptions en certain quartier au lieu de prolonger les pouvoirs de cette Chambre pour toute la durée de la guerre, cette proposition stipule la continuation de ses privilèges pour une année seulement. A mon avis, et c'est aussi, je crois, celui de quiconque sait apprécier les institutions britanniques, une proposition tendant à prolonger la législature pendant toute la